



... de Belgique à ...

**Certificat de "non-empêchement à mariage »**

Sur base des documents qui nous ont été produits par (prénoms, nom, domicile, date et lieu de naissance), nous (Consul général, Consul) de Belgique à , certifions qu'il n'y a à cette date en vertu du droit belge pas d'empêchement d'ordre légal belge au mariage de l'intéressé(e) avec ....

Ce certificat ne se prononce pas sur la capacité matrimoniale de ....

Ce certificat reste valable jusqu'à 6 mois après la date de délivrance.

(lieu), (date)

*Signature +sceau du poste*

